

Mon enfant doit s'inscrire au lycée international l'année prochaine, ...

## FAQ (Foire aux questions)

1. Mon enfant est en **section internationale britannique**. Sur quel site de l'établissement sera-t-il ?

Étant donné qu'il y a des sections internationales britanniques sur les 2 sites, il n'y a aucune certitude qu'un élève soit sur un site plus que sur un autre. Nous regardons bien évidemment les adresses des familles, mais une priorité d'affectation est donnée pour le site de Saint-Genis-Pouilly. Les seuls élèves de section britannique qui sont certains d'être sur le site de Ferney-Voltaire sont ceux qui habitent les communes de Ferney-Voltaire et Ornex, ou choisissent les Sciences de l'Ingénieur, le Chinois LVB ou le latin (enseignements uniquement disponibles sur le site de Ferney).

2. Quand les familles seront-elles informées du **site de scolarisation** de leur enfant ?

Nous informons les familles par mail du site de scolarisation qui a été retenu pour leur enfant courant juillet (plutôt dans la deuxième moitié du mois).

3. Mon enfant est en section internationale au collège international. Quelles démarches dois-je accomplir pour **l'inscrire au lycée en section internationale** ?

Les élèves qui étaient au collège international en section internationale doivent faire savoir leur souhait de poursuivre la section au lycée. Ils seront admis après avis de la Section. Les démarches d'inscriptions restent toutefois les mêmes que pour les autres élèves.

4. Quelles sont les **options proposées en Seconde** au lycée international ? Une option commencée en seconde doit-elle être poursuivie jusqu'en terminale ?

Vous trouverez toutes les informations concernant la répartition des enseignements sur les sites de Ferney-Voltaire et de Saint-Genis-Pouilly et la compatibilité entre les enseignements en cliquant sur le lien suivant :

<https://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article997>

5. **Combien d'options facultatives** mon enfant peut-il choisir ?

En seconde, il est possible de suivre une seule option parmi les possibilités suivantes :

- LV3 (arabe, espagnol, italien, russe) (débutants)
- Latin (option qui doit avoir été suivie au collège) – sur le site de FV
- Grec (débutants) – sur le site de SGP
- Arts plastiques (débutants) – le mercredi après-midi sur le site de FV
- Musique (débutants) – le mercredi après-midi sur le site de FV
- Théâtre (débutants) – le mercredi après-midi sur le site de FV

Les options commencées en 2<sup>nd</sup>e peuvent être arrêtées à l'entrée en 1<sup>ère</sup>.

Une exception à noter : un élève peut suivre à la fois LCA (grec ou latin) et une option artistique du mercredi après-midi (arts plastiques, musique, théâtre).

Le FerMUN est un dispositif qui n'est pas comptabilisé comme une option et qui peut s'ajouter à tout autre enseignement le mercredi après-midi (sauf les options artistiques, puisqu'elles se déroulent en même temps).

6. Mon enfant en 3<sup>ème</sup> est en section internationale. En seconde, en LVB, peut-il aller dans un **groupe d'avancé** ?

Oui, il est possible par exemple d'être en section internationale espagnole et en anglais avancé.

Vous trouverez un tableau récapitulatif sur la compatibilité entre les options en cliquant sur le lien suivant :

<https://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article997>

7. Mon enfant en 3<sup>ème</sup> est en section internationale. En seconde, en LVB, peut-il aller aussi en **section européenne** ?

Non, on ne peut pas être à la fois en section internationale et en section européenne. Vous trouverez un tableau récapitulatif sur la compatibilité entre les options en cliquant sur le lien suivant :

<https://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article997>

8. Quel est le niveau de langue en **section européenne** ? Quelle est la charge horaire de la section européenne ?

Les sections européennes (allemande, anglaise et italienne) permettent à des élèves motivés de développer leurs compétences en langue vivante et leur connaissance de la culture du pays concerné.

En plus des horaires normaux de sa classe, l'élève inscrit en « section européenne » reçoit un enseignement de « DNL » (Discipline Non Linguistique) dans la langue concernée. Au Lycée International de Ferney-Voltaire, aujourd'hui, les DNL sont l'histoire-géographie et les mathématiques pour la section anglaise ; les mathématiques et les sciences physiques et chimiques pour la section italienne ; l'histoire-géographie pour la section allemande.

Les élèves passent une épreuve spécifique au baccalauréat (liée à la DNL qu'ils ont suivi), et s'ils obtiennent au moins 10/20 à cette épreuve, en plus d'un 12/20 à l'épreuve de langue, ils obtiennent un « Baccalauréat Mention Européenne ».

L'admission est décidée par une commission interne à l'établissement, sur études des résultats des matières concernées par la section demandée (candidature au plus tard le 7 mai, par l'intermédiaire du collège d'origine).

9. A quel moment mon enfant choisira-t-il ses options ?

Le choix des options se fait à l'inscription (début juillet).